

1834



1834

Pl. 5.



**BIOGRAPHIE**  
UNIVERSELLE ET PORTATIVE  
**DES CONTEMPORAINS,**  
OU  
**DICTIONNAIRE HISTORIQUE**

DES HOMMES VIVANTS,

ET DES HOMMES MORTS DEPUIS 1788 JUSQU'A NOS JOURS,

QUI SE SONT FAIT REMARQUER

CHEZ LA PLUPART DES PEUPLES, ET PARTICULIÈREMENT EN FRANCE,

PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS,

LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES ;

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

CONTENANT UN GRAND NOMBRE DE NOTICES QUI NE SE TROUVENT DANS AUCUNE DES BIOGRAPHIES DÉJÀ PUBLIÉES  
ET RÉDIGÉE D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES ;

ORNÉ D'UN BEL ATLAS RENFERMANT 200 PORTRAITS GRAVÉS AVEC UN GRAND SOIN PAR MONTAULT.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE MM. RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN  
ET SAUNTE-PREUVE.

---

TOME PREMIER.

---

**PARIS,**  
CHEZ F. G. LEVRAULT, LIBRAIRE,  
RUE DE LA HARPE, N° 81,  
ET STRASBOURG, RUE DES JUIFS, N° 33.

1834.

tait dans ces temps-là. « Avec de tels sentiments, au lieu d'être le héros de l'émigration, le prince de Condé eût mérité de pouvoir se placer au rang des grands hommes de la France. Mais, après tout, il était bien difficile qu'il n'obtint pas à ses traditions, à l'esprit de son temps, à celui de sa classe; et quand même il eût abjuré et dépossédé tout ce qui le faisait prince pour devenir citoyen, cette sanglante révolution, qui a dévasté jusqu'aux meilleures des humures qui lui avaient donné l'âme, eut-elle adouci ses fureurs devant le nom de Condé?... »

**CONDORCET** (Marie-Jean-Antoine de Carnavalet, marquis de), naquit le 17 septembre 1743, à Saint-Quentin, en Picardie, d'une famille originaire du Dauphiné. Son enfance fut préoccupée par le génie et le caractère qu'il était destiné à développer sur le double théâtre des sciences et de la politique. Passionné pour l'étude, il se livra d'abord aux mathématiques, et parvint à étonner en peu de temps, par la rapidité de ses progrès, les hommes d'un esprit supérieur, au milieu desquels il fut lancé de bonne heure par le duc de La Rochefoucault. À peine âgé de vingt-un ans, il se décida à proclamer, hors du cercle de ses relations privées, la puissance intellectuelle qu'il avait reçue de la nature, et soumit à l'Académie des sciences un mémoire sur le calcul intégral, qui fut donné au célèbre Fontaine: « Je suis jaloux de ce jeune homme. » Dans cet ouvrage, présenté comme un essai, Condorcet se montra digne, en effet, de recevoir l'héritage de Newton et de Leibnitz, dont il avait perfectionné les découvertes relatives à l'analyse de l'infini, et prouva même qu'il avait dépassé, sur ce point, Bernoulli, Euler et d'Alembert. L'Académie reconnut, et s'empara d'attirer à elle ce génie naissant; le mémoire sur le calcul intégral entra dans la collection des travaux des savants étrangers, et son auteur fut appelé aux honneurs du secrétariat, en qualité d'adjoint de Grandjean de Fouchy, qui, selon l'expression d'un écrivain contemporain, soutenait, d'une main affaiblie par la vieillesse, une plume qu'il n'avait jamais été en état de tenir. Condorcet reçut, à cette occasion, un témoignage bien frappant de l'ascendant de son mérite. « Vous ne me devrez rien, » lui dit le janséniste Guittard; « si je n'avais pas cru qu'il fait juste de vous donner ma voix, vous ne l'auriez jamais eue, car je vous hais. » Le jeune savant justifia, du reste, de plus en plus les dijous qu'il arrachait ainsi à ses ennemis eux-mêmes. Au lieu de subir l'influence des traditions académiques qui, trop souvent, faisaient considérer les titres littéraires comme le but de l'activité scientifique, il dédaigna de jouir en repos de sa réputation précoces, et ne fit, au contraire, que redoubler de re's et d'efforts, pour bien mériter à la fois des sciences et de l'humanité. Après avoir donné les moyens de reconnaître si une équation d'un ordre quelconque est possible ou non, il exposa, dans ses essais d'analyse, une méthode générale pour trouver l'intégral de toute équation en termes finis, toutes les fois que cet intégrale existait, et porta surtout son application sur la méthode du maximum, tendante à découvrir le point, le lieu, le moment où une quantité variable devient la plus grande ou la plus petite possible, en regard à la loi de variation. Mais les abstractions mathématiques, quelquefois qu'elles fussent, ne pouvoient absorber long-temps la sagacité poissante d'un homme tel que Condorcet. C'est lui, les inspirations de l'âme devaient servir de guide aux conceptions de l'esprit, aussi le vit-on bientôt, entraîné par ses propres sentiments et stimulé par l'exemple des penseurs et des grands écrivains du

siècle, tels que Turgot, Voltaire et d'Alembert, dont il possédait l'estime et l'affection; aussi le vit-on, disons-nous, renoncer à l'étude spéciale des sciences exactes pour s'occuper des vérités nouvelles de la philosophie. L'écrivain aussi brillant que profond géomètre, et non moins versé dans la politique et la morale qu'exercé aux spéculations abstraites, il débuta dans la carrière de la politique philosophique par une réfutation du *Dictionnaire des trois siècles*, de Sabatier de Castres, protégé et pensionné par M. de Vergennes. Condorcet prit, dans cet ouvrage, la forme épistolaire; il combattit ses adversaires, tantôt avec l'arme du raisonnement, tantôt avec celle du ridicule; les écras du poids de sa logique et de ses saillies, prédit aux privilégiés la fin prochaine de l'ordre social dont ils occupaient les sommets, et fit dire à Voltaire, de ses lettres d'un théologien (c'est ainsi qu'il avait intitulé son livre), qu'il fallait avoir deux cent mille hommes à ses ordres pour publier de semblables lettres. Les *Penseurs de Pascal*, avec des notes, suivirent de près la publication de cet ouvrage. Condorcet s'attacha à relever l'homme que le philosophe chrétien avait voulu abaisser; il mit les *Penseurs* dans leur ordre naturel, les accompagna d'observations lumineuses, qui séparaient la politique et la morale de la théologie, et crut pouvoir expliquer le désordre social par le vice des institutions, sans le considérer seulement comme une preuve de l'existence de Dieu et de la vérité du christianisme. Si un travail parut assez important au philosophe de Ferney pour qu'il jugât convenable et utile de le faire réimprimer lui-même, en y ajoutant une préface, dans laquelle il ne croyait pas de dire de Condorcet: « Ce philosophe véritable tient à Pascal dans sa balance: il est plus fort que celui qu'il pèse. » Une discussion violente, signalée par des émeutes et des excès, s'étant élevée peu de temps après au sujet de l'édit de Turgot, relatif à la législation des grains, Condorcet fut vivement parti pour le sage économiste, et se chargea de répondre au livre de Necker. Mais, comme ses idées se trouvaient en opposition avec les préjugés et les passions populaires, ses efforts restèrent sans résultat, tandis que vingt éditions vinrent attester les succès de son adversaire. Condorcet se livra alors à des travaux biographiques; il entreprit l'éloge de quelques savants, écrit sur Euler, Linnae, Franklin, Buffon, de Jussieu, d'Alembert, Hunter, Bergman, etc.; l'histoire de leur génie à celle des mathématiques, de la chimie, ou de l'histoire naturelle, et donna, en un mot, d'utiles aperçus sur le perfectionnement des sciences, en ne paraissant occupé que de suivre le développement de la capacité individuelle. Mais son talent de panégyriste ne devait pas être consacré exclusivement aux explorateurs du domaine scientifique; après ce que nous avons dit de l'universalité de ses connaissances, on comprend aisément que le portrait de l'homme d'état n'était point au-dessus de ses forces. Il le sentit lui-même en 1795, lorsque l'Académie française proposa, pour sujet de prix, l'éloge du chancelier de l'Hôpital. Préciser l'âme héroïque d'un sage, au milieu du déchaînement des passions d'un peuple fanatique et d'une cour altérée de sang, lui parut une tâche digne de lui. Il trouva dans son âme la physionomie morale qu'il avait à retracer, et fit, en quelque sorte, un tableau prophétique de sa propre situation dans nos usages révolutionnaires, en croyant dessiner les traits d'un grand homme des temps passés. Cependant son travail ne fut point couronné: on lui préféra les déclamations de l'abbé Rémi. Condorcet s'était montré trop hardi; il avait donné un libre cours à ses opinions philoso-

phiques, contre le sacerdoce et la noblesse, au point de fourrir à ses ennemis un prêtre de le dénoncer à la Sorbonne pour le livrer ensuite au parlement. Heureusement pour lui, un des censeurs, le docteur Blanquet, dit à ses collègues : « Je savais que l'ouvrage était d'un homme plus que d'aspects ; je l'ai examiné avec soin, et je le démontre. » La question de l'esclavage des nègres, qui ne pouvait manquer d'exciter vivement la sollicitude de notre philanthrope, vint bientôt réclamer sa plume. Déjà il lui avait consacré quelques pages dans ses annotations aux *Pensées de Pascal* : ce n'était pas assez pour un ami aussi ardent de l'humanité ; il voulut publier un livre entier sur ce traité sujet. Les écrivains qui l'avaient traité jusqu'à-là, depuis Montesquieu jusqu'à Saint-Lambert, s'étaient contentés de décrire le trafic des esclaves comme une violation des droits et de la dignité de l'espèce humaine ; et malgré leurs justes anathèmes l'esclavage se perpétrait, parce qu'il était toujours considéré comme utile en pratique par ceux-là même qui le réprouvaient en théorie. Pour déraciner ce préjugé barbare, il s'agissait donc moins de prouver qu'il outrageait l'humanité, que de le démontrer de ses prétendues avantages commerciaux et économiques. C'est ce qu'entreprit de faire Condorcet, dans ses *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, qu'il publia sous le nom de Schwartz, pasteur du saint Evangile à Bieaux : « La simplicité, l'élegance et la précision du style, dit M. Damiens, la force des raisonnements, le respect pour le malheur, l'indignation pour le crime, le ton qui n'appartient qu'à la probité sévère, et que l'art ne peut imiter, obsiennent à cet ouvrage un succès éclatant. Ceux qui avaient le bonheur de vivre dans l'intimité de Condorcet, souleverent aisément le voile sous lequel il s'était caché. » Quelques temps après, le projet d'écrire la vie de Turgot se présenta à Condorcet. Il avait été l'ami et l'admirateur de ce grand ministre, dont l'intégrité avait fait dire au monarque qu'il était le seul, avec lui, à vouloir le bien du royaume. Dupont de Nemours s'était chargé de le faire connaître comme administrateur ; il n'appartenait qu'à Condorcet de lui assigner son rang comme philosophe. Turgot avait atteint, à l'âge de vingt-deux ans, devant la Sorbonne, la loi de perfeccionalité inégalée de l'esprit humain ; et Condorcet ne cessait jamais de professer cette doctrine, qui le consola plus tard dans la proscription, et lui inspira son dernier écrit. Ce panégyriste montra son héros, indiquant une philosophie nouvelle, et assignant leur véritable origine et leurs véritables remèdes aux maux, qui affligent les états. Il exposa, dans tous leur tour, des opinions, qui, étroitement liées, entre elles, avaient le mérite de former un système complet, et dont l'influence augmentera, selon la prédiction d'un biographe de Condorcet, à mesure que les lumières se répandront davantage, et qu'à l'avenir sera plus en état de comparer les opérations et les idées de Turgot aux opérations et aux idées de ses prédecesseurs et de ses successeurs. Après avoir ainsi payé un tribut à la philosophie et à l'humanité, Condorcet s'occupa d'un nouvel ouvrage, qu'il répandit sous le voile de l'anonymat, John Adams, ayant de publier trois volumes de sophismes et de fausses citations, pour prouver la rétrogradation de l'espèce humaine, et par conséquent la supériorité de la constitution des Germains ayant dans leur fonds, sur toutes les institutions politiques, quelques analogies depuis par l'Europe polie. Désolé ayant cru démontrer l'excellence du gouvernement anglais, en insistant sur les avantages de la pondération des pouvoirs et de la division du corps législatif en deux chambres, Condorcet, se cachant sous le

nom d'un bourgeois de New-Haven, écrivit et publia une série de lettres à Matié, dans lesquelles il s'attacha à faire ressortir les vices inhérents au système préconisé par Delolme, et s'efforça de prouver, avec la logique ordinaire, que confier la législation à deux chambres, dont l'une propose, et l'autre rejette ou sanctionne, c'est confier à la minorité des délégués une autorité plus grande qu'à la majorité, puisqu'il peut arriver que l'unanimité ou la presque unanimité proposée ici et qu'une faible majorité rejette ailleurs, et que dès lors la division du pouvoir législatif est opposée au gouvernement, soit immédiatement, soit médiatement populaire. Il ne borna pas là, au reste, ses recherches et ses combinaisons pour trouver le moyen le plus sûr d'obtenir et d'exprimer réellement, par les fictions légales, le vœu de la majorité des membres du corps social ; cette grave question ne cessa de l'occuper, au contraire, durant tout le cours de sa vie, et l'on peut se convaincre de sa sollicitude à cet égard, dans son Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions soumises à la pluralité des voix. On sait aussi avec quelle force de raisonnement il combatta ensuite le scrutin de Borda, de Necker et de Robespierre. On n'ignore pas non plus que ses travaux successifs, confiés à l'Académie des sciences, sur le calcul des probabilités, peuvent être considérés comme les éléments d'un traité complet sur cette matière. En 1781, dit un ami de ce philosophe, il avait dissipé les obscurités que ses prédecesseurs avaient laissées autour de la règle générale, qui prescrit de prendre pour valeur d'un événement incertain, la probabilité de cet événement multiplié par la valeur de l'événement en lui-même, et déterminé la probabilité qu'un arrangement régulier est l'effet d'une intention de la Providence. En 1782, lorsqu'il était permis de songer à la suppression des restes de la féodalité, et qu'il ne l'était pas de prétendre que les circonstances forteront de les supprimer sans indemnité, il avait donné plusieurs méthodes d'évaluer les droits éventuels. En 1783 et 1784, il avait publié des réflexions sur la méthode de déterminer la probabilité des événements futurs d'après l'observation des événements passés, et les avait étendus aux faits extraordinaires et à quelques questions de critique. Condorcet ne se laissa jamais absorber, du reste, par les spéculations purement scientifiques. Loin de là, il recherchait avec empressement l'occasion d'utiliser immédiatement les lumières de son esprit et les dispositions philanthropiques de son ame. Il crut qu'une publication des *Œuvres complètes de Voltaire* servirait puissamment la cause de l'humanité et de la philosophie, et l'entreprit avec le même zèle qu'il avait apporté à l'édition de ses propres œuvres. Mais, comme cet homme prodigieux n'avait pas toujours fait preuve de profondeur dans ses dissertations sur quelques-unes des matières innombrables qu'il voulait soumettre à son génie, comme il n'avait jamais examiné les plus hautes questions de religion, de morale et de politique, que sous l'aspect qui concernait la position et les vues, Condorcet pensa avec raison qu'il était d'autant plus nécessaire de détruire les armes de ce suprême dominateur du monde philosophique, que son autorité était plus importante et plus durable. Il accompagnait donc la nouvelle édition des *Œuvres*, du grand homme d'additions et de notes, qui formaient un correctif et un complément indispensable. Il était digne de l'édition et de l'annotateur de Pascal, de devenir l'éditeur et l'annotateur de Voltaire. Cependant le mouvement de progression sociale, si bien indiqué par Condorcet, devait si rapide en France, que les esprits éclairés ne pourraient se méprendre

juin

CON

CON

sur l'imminence d'une grande commotion politique. Chacun, parmi les philosophes, s'associait, selon ses idées ou ses passions, à l'œuvre préparatoire de cette régénération prochaine. Condorcet, qui la désirait ardemment par sentiment et par raison, et dont la puissance intellectuelle, unie au plus vif amour de l'humanité, avait fait dire à d'Alembert : « il vaudra mieux que nous tous », Condorcet y prit une part active en consacrant une foule d'écrits à la propagation des doctrines libérales, et en rassemblant régulièrement chez lui les hommes les plus capables de bâter et de secouer la réforme sociale de la France et de l'Europe. A peine la convocation des états-généraux fut-elle connue qu'il s'occupa d'une déclaration des droits de l'homme, pour servir de guide et de modèle aux futurs législateurs de son pays. Il la fit traduire en anglais par le médecin Gras, et la présente comme l'ouvrage d'un Américain, afin de lui imposer le sceau d'un pays plus avancé que le vieux continent en science politique et en respect pour la dignité humaine. C'est à peu près à la même époque qu'il publia *la Vie de Voltaire*, que M. D'Assier appelle le tableau du génie, du caractère et de l'âme de ce grand homme. Mais la session des états-généraux étant enfin ouverte, Condorcet s'appliqua spécialement à la politique, et devint un acteur série du drame qu'il avait annoncé et préparé. Il réfuta d'abord une adresse en faveur de la cour et des ordres privilégiés, demanda ensuite la vente des biens du clergé pour payer les dettes de l'état, fit proposer par Thouret, à l'Assemblée constituante, que les bénéficiaires, simples ou usufructuaires, jouissent, pendant leur vie, du tiers du revenu de leurs bénéfices, ce qui était la seule portion qui leur appartenait d'après leur propre déclaration, et mit au jour une brochure intitulée : *Sacré qui a été fait et sur ce qui reste à faire, dans laquelle, tout en applaudissant aux travaux des représentants de la nation, il émit d'utiles conseils pour l'avenir.* Quoique placé en dehors de l'Assemblée, il en suivit constamment les opérations, et publia son opinion sur chacune des questions importantes qui y furent débattues. C'est ainsi qu'il discuta de nouveau l'unité du pouvoir législatif, et qu'il s'efforça de prouver le danger des assignats, auxquels il aurait voulu substituer, pour le remboursement de l'arrière, des quittances de finances, administrables seulement dans le paiement des biens nationaux, et un emprunt avec hypothèque spéciale sur les biens invendus, en non payés intégralement. A l'époque de la fuite du roi et de son arrêt à Varennes, Condorcet, dont les opinions déclinaient de plus en plus démocratiques, prononça, devant un grand nombre de personnes, un discours violent contre la royauté, reproduisit ensuite ses raisonnements et ses sarcasmes dans le journal du Républicain. Tant de gages donnés à l'opinion alors dominante ne pouvaient manquer d'attirer sur lui l'attention des élécteurs lors de la formation de la nouvelle assemblée représentative, et il se vit révolter, par les habitants même de la capitale, du titre le plus honorable que pussent désirer alors sans coupable ambition, les hommes qui se sentaient dignes de contribuer au salut de leur pays. Ses travaux législatifs ne l'occupèrent pas néanmoins exclusivement. Il accepta la rédaction de l'article *Assemblée nationale*, dans la chronique, pour déclarer à la fois ses collègues et la publicité sur les mesures prises ou à prendre ; mais la question de l'émigration l'appela, identifié à la tribune, et il y prononça, dans la séance du 25 octobre 1791, un discours qui fut couvert d'applaudissements, et dont l'impression fut voilée d'enthousiasme. Comme Brissot, Condorcet éblouissait plusieurs classes d'émigrés ; ceux qui ne

passaient à l'étranger que pour y prendre les armes contre leur patrie, et ceux qui cherchaient seulement hors de France un repos qu'ils ne pouvaient plus trouver au milieu de leurs concitoyens. Indulgent, et pour mieux dire, juste envers ces derniers, il se déclarait implacable à l'égard des autres, sans cesser d'oblier aux inspirations de la justice naturelle, fondement de la justice nationale. Cependant, comme les hostilités n'étaient encore qu'imminentes, il se bornait à réclamer préalablement de chaque émigré, une explication solennelle sur les motifs de sa fuite, afin que la nation pût distinguer dans ses vengeances la simple renonciation à ses lois de la défense liberticide. Ne pouvant se comprendre d'ailleurs sur les intentions de la cour, et connaissant toutes ses relations avec Coburg, il dénonça hardiment cette connivence, et s'écria : « Notre gouvernement nous a fait dérorer trop d'outrages ; sa timidité, son incertitude nous ont trop montré à l'Europe comme les jones d'une intrigue dont les fils nous étaient rachetés, pour qu'il soit possible de céder au mouvement qui nous porte à l'indulgence ; que le nom français soit respecté ; qu'on rende enfin justice au peuple généreux que nous représentons, et c'est alors seulement que, sans le trahir, il pourra nous être permis de pardonner en son nom ! c'est de notre conduite envers cette île de la nation, qui ose encore s'en nommer l'élite, que dépend l'opinion des nations étrangères, si nécessaire aux succès de nos travaux. Soyez modérés et justes, mais fermes, vous seriez respectés par elles ; mais si vous suivez le mouvement d'une juste indignation on vous croira faibles ; si vous accordez un pardon qu'on ne vous demande point, on vous croira ou dupes de l'artifice de vos ennemis, ou dominés par une influence secrète, et plus occupés des intérêts d'une famille que du salut d'un grand peuple. » L'impression que ce discours produisit sur l'Assemblée fut si profonde, qu'elle fut vaincu au projet de l'orateur la priorité sur ceux de Brissot et de Vergniaud, entre lesquels il tenait le milieu sous le rapport de la sévérité et de la rigueur. Mais à la séance du 31, Janard et Girardin l'attaquèrent avec tant de véhémence, et peut-être aussi de raison, comme inexécutable et insuffisant dans ses dispositions relatives au serment, que la réplique de Condorcet fut accueillie par des murmures, et son travail abandonné. A la fin de décembre, tout préfigurant une révolution prochaine avec l'Europe, Vergniaud proposa, dans la séance du 27, une adresse au peuple français, qui excita de vifs mouvements d'approbation, sans réunir la majorité des suffrages ; deux jours après, Condorcet présenta à son tour un projet de déclaration, et cette fois, il obtint un triomphe durable que l'Assemblée loi déclara au milieu d'unanime acclamation : « A l'instant où pour la première fois depuis le jour de sa liberté, disait-il dans ce manifeste remarquable, le peuple français peut le voir réduit à la nécessité d'exercer le droit terrible de la guerre, ses représentants doivent à l'Europe, à l'humanité entière, le compte des motifs qui ont déterminé les révoltes de la France, l'exposition des principes qui dirigeraient sa conduite : La nation française renvoie à entreprendre une guerre dont la voie de faire des conquêtes, et d'employer jamais ses forces contre la liberté d'autrui peuple ; tel est le vœu sacré par lequel nous avons lié notre bonheur au bonheur de tous les peuples, et nous y serons fidèles ; mais qui pourra regarder encore comme un territoire aussi celui où il existe une armée qui n'attend, pour battre que l'espérance du succès ? et n'est-ce pas alors avoir déclaré la guerre que

de prêter volontairement ses places, non seulement aux ennemis qui nous l'auraient déclaré, mais à des conspirateurs qui l'ont commencé depuis long temps ? La paix, que le mensonge, l'intrigue et la trahison ont éloignée, ne cessera point d'être le premier de nos vœux. La France prendra les armes avec regret, mais avec ardeur, pour sa sûreté, pour sa tranquillité intérieure, et on la verra les déposer avec joie le jour où elle sera sûre de n'avoir plus à craindre pour cette liberté, pour cette égalité, devenue le seul élément où les Français pourront vivre : elle ne redoutera point la guerre, mais elle aime la paix, elle sent qu'elle en a besoin, et elle a trop la confiance de ses forces pour craindre de l'avouer. — Sur ces entrefaites, des symptômes de guerre civile s'étant manifestés, Condorcet, porté à la présidence le 5 février 1792, quitta le fauteuil, et reparut à la tribune dans la séance du 16, pour proposer une nouvelle déclaration qui put éclairer le peuple français sur les dangers de sa situation, justifier sa confiance en ses représentants, et lui inspirer les grands sacrifices commandés par les circonstances. « Nous ne devons rien aux calomniateurs, dit-il, mais nous devons beaucoup à des citoyens égarés ou timides, à ceux qu'une grande distance sépare de nous, et qui sont exposés à nous juger sur des récits infidèles. N'y aurait-il pas, dans les circonstances vraiment singulières où nous nous trouvons, pris d'orgueil que de véritable grandeur à dédaigner de donner quelques explications utiles et rassurantes ? » Et il commença aussitôt la lecture d'une adresse que l'assemblée s'empressa d'adopter comme le récit exact de ses travaux, l'exposition de ses principes et l'expression fidèle de ses sentiments, en même temps qu'elle en décrivait l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-trois départements, avec injonction aux officiers municipaux de la communiquer un jour de dimanche à tous les citoyens assemblés. Cependant, le roi ayant voulu user de ses prérogatives constitutionnelles pour rendre illusoires et vaines toutes les mesures déclarées urgentes par les représentants de la nation, Condorcet invoqua la loi suprême du salut public, et proposa, dès le mois de mars, de considérer le monarque comme ayant abdiqué, par son refus de sanctionner les décrets réclamés par les circonstances. Cette motion, quoique vivement appuyée par un grand nombre de députés n'en alors aucune suite, et les intrigues intérieures continuèrent de favoriser les complots extérieurs jusqu'aux approches du 10 juillet ; mais à cette époque, les dangers toujours croissants de la patrie ne permirent plus aux mandataires du peuple français d'ajourner encore les grandes mesures qui pouvaient le retirer des bords de l'abîme. Sans cesser de prendre part aux mouvements de la politique active, Condorcet se livra alors à de profondes méditations sur la branche la plus importante de l'économie sociale, et, le 10 avril 1792, il fit un rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique. À chaque page, et pour mieux dire à chaque phrase, l'âme du philosophe et la sagacité du législateur se révèlent dans ce beau travail, dont la convention ordonna plus tard la réimpression. Offrir à tous les individus de l'espèce humaine, selon les propres expressions de l'orateur, tous les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ; assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être apparu, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature, et par la établir entre les ci-

toyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi ; tel est le but que Condorcet assigne à l'éducation nationale. Quoique partisan de la liberté jusqu'à l'enthousiasme, il ne pense pas qu'on puisse ni qu'on doive se passer de l'intervention et de l'autorité publique, en matière d'enseignement, et n'admet, à cet égard, l'exclusion du pouvoir gouvernemental, que pour le cas où l'erreur deviendrait impossible, ce qu'il croit entraîné dans un avenir éloigné. — Il viendra sans doute un temps, dit-il, où les sociétés savantes, instituées par l'autorité, seront supprimées et dès lors dangereuses, ou même tout établissement public d'instruction deviendra inutile ; ce sera celui où aucune erreur générale ne sera plus à craindre, où toutes les causes qui appellent l'intérêt ou les passions au secours des préjugés, auront perdu leur influence ; où les lumières seront répandues avec égalité et sur tous les lieux d'un même territoire, et dans toutes les classes d'une même société ; où toutes les sciences et toutes les applications des sciences seront également délivrées du joug de toutes les superstitions et du poison des fausses doctrines ; où chaque homme enfin trouvera dans ses propres connaissances, dans la rectitude de son esprit, des armes suffisantes pour repousser toutes les ruses de la charlatanerie ; mais ce temps est encore éloigné ; notre objet devait être d'en préparer, d'en accélérer l'époque ; et en travaillant à former les institutions nouvelles nous avons dû nous occuper sans cesse de hâter l'instant heureux où elles deviendront inutiles. — Il ne fallait pas moins sans doute que la prédilection de Condorcet pour le système de perfectibilité indéfinie du genre humain, pour donner un caractère de réalité à cette perspective lointaine d'une instruction complète ou du moins suffisante chez tous les membres de la grande famille humaine ; mais, si en adoptant l'idée de la progression universelle, on sent aussi la nécessité de lui supposer des bornes, si on ne peut guère partager, sur ce point, les illusions de Condorcet, l'autorité de ce grand homme reste pour toujours à la doctrine qui réclame l'action sociale et l'unité comme indispensables à l'éducation publique. Condorcet proposait, du reste, à ses collègues de fonder une instruction nationale gratuite pour tous les degrés, sans laquelle on devait tomber, selon lui, dans l'ignorance générale ou l'indigénéité ; et s'abandonnant ensuite à l'élan de son génie philosophique, il se transportait hardiment dans l'avenir, pour lier le bonheur de la postérité au perfectionnement des générations contemporaines, et proposait en conséquence la fondation d'une société nationale des sciences et des arts, chargée de surveiller et de diriger les établissements d'instruction publique. — Ce n'est plus disait-il, de l'instruction particulière des enfants ou même des hommes qu'il s'agit, mais de l'instruction de la génération entière, du perfectionnement général de la raison humaine ; ce n'est pas aux lumières de tel individu en particulier qu'il s'agit d'ajouter des lumières plus étendues ; c'est la masse entière des connaissances qu'il faut enrichir par des vérités nouvelles ; c'est à l'esprit humain qu'il faut préparer de nouveaux moyens d'accélérer ses progrès, de multiplier ses découvertes. Cependant les chefs du parti girondin ayant fait des propositions aux meubles de la cour, dans le courant du mois de mai suivant, M. Dianyerre ne put s'empêcher d'exprimer à son ami les craintes que cette démarche lui inspirait. — S'ils acceptaient, lui dit-il, c'en serait fait de la liberté. — Ne craignez rien, lui répondit Condorcet, l'ignorance et la vanité le leur défendent. — L'événement jus-

1062

CON

CON

tifa cette prédiction : Vergniaud, Guadet et Grussonné ne purent faire admettre les bases constitutionnelles de la paix qu'ils avaient offerte aux conseillers du trône, et ils eurent ainsi compromis sans résultat leur réputation d'intégrité civique et leur popularité. Ce fut à peu près à la même époque que Condorcet reclama l'indépendance des commissaires de la trésorerie, en soutenant, avec autant de raison que de chaleur, qu'ils ne devraient pas être destituables au gré du pouvoir exécutif. Mais les dangers qui menaçaient la France à l'extérieur, firent bientôt exclusivement l'attention de l'assemblée nationale. Au commencement de juillet, les préparatifs du cabinet de Berlin se trouvèrent avoir acquis une telle solennité que Louis XVI ne crut pas pouvoir garder le silence à cet égard, et qu'il dénonça lui-même les armements de la Prusse à l'assemblée législative, dans une lettre qui semblait exprimer une vive sollicitude pour la France constitutionnelle, et qui ne fut néanmoins accueillie que par des mesures, tant les déceptions passées ayant poussé les esprits à la méfiance. L'assemblée renvoya toutefois cette pièce importante à la commission des finances, et ne cessa de s'occuper des moyens de sauver le pays et la constitution. Condorcet, qui pensait que les désordres cesseraient quand la cour le voudrait, se fit encore remarquer dans cette immortelle discussion des dangers de la patrie, par un discours où la capacité politique, le talent oratoire et l'inspiration civique commandèrent également des applaudissements unanimes ; il le termina en présentant un projet de message au roi, qui reçut les honneurs de l'impression, et dans lequel on lisait le passage suivant : « Sire, c'est en votre nom que le roi de Hongrie et ses alliés nous ont attaqués ; c'est en votre nom que des Français rebelles ont sollicité leurs secours ; et ces Français rebelles, ce sont vos parents, vos concitoyens, ce sont ces officiers dévoués qui se vantent de ne voir la patrie que dans vous seul ! et lorsque des circonstances si effrayantes se réservent contre la sûreté de l'état, des conseillers perfides essaient-ils vous tromper au point de vous persuader que par la proposition de la guerre, par une tardive notification aux puissances étrangères, vous avez satisfait au vœu de la loi ; et qu'un acte formel, qui serait démenti par toute conduite, suffirait pour régler vos obligations et vos serments ? Non, sire, cet acte formel, si toutes vos actions n'y répondent point, ne peut être regardé que comme un outrage de plus à la nation, comme la violation, et non comme l'accomplissement de la loi. Et cependant, sire, ou sont les marques de votre indignation contre ces Français rebelles qui, au-dedans comme au-dehors de l'empire, abusent de votre nom ? Ne vous êtes-vous point opposé, par des refus de sanction, aux mesures de garantir que l'assemblée nationale avait eu nécessaire d'employer contre les conspirateurs ? Ces émigrés, qui se vantent de soutenir votre cause, se sont assemblés plusieurs fois sur nos frontières, sous les yeux des envoyés de France, nommés par vous, et vous avez gardé le silence ! Ces émigrés ont fait toutes les coups de leurs intrigues ; et vos deux-tiers mêmes, si même ils existent, ont été moins publics que leurs machinations ; et quand l'assemblée nationale, à qui vous aviez laissé ignorer les dangers de l'état, a été réveillée au bruit mensant des armes étrangères, qu'a-t-elle appris de vos ministres, sinon l'avis de leur inaction et de la nullité de leurs préparatifs ? Le jour où ce langage recusat l'approbation, et excita même l'enthousiasme des représentants de la nation, il était facile de prévoir qu'une lutte décisive

s'engagerait bientôt entre eux et la cour. De tout point, les esprits, fatigués de l'incertitude et ne pouvant plus contenir leur irritation, se disposaient au combat. La question de la déchéance du monarque avait été soulevée, dans les premiers jours d'août, par un grand nombre de pétitionnaires, et par plusieurs députés, et l'assemblée nationale l'avait renvoyée à l'examen d'une commission, qui avait choisi Condorcet pour son rapporteur. Ce sage publiciste déclara, dans la séance du 9, qu'il y avait du danger à adopter sur ce point une résolution quelconque, avant d'avoir éclairé préalablement l'opinion publique, et il communiqua à l'assemblée une *instruction préparatoire sur l'exercice du droit de souveraineté*, dont l'impression fut ordonnée. Le début de Condorcet, dans cette œuvre préliminaire, suffit pour en caractériser l'ensemble : nous en reproduisons ici une partie ; elle exprime, selon nous, en peu de mots, avec autant de vigueur dans la pensée que dans le style, la doctrine tout entière de la souveraineté du peuple qui, long-temps entouré avec la légitimité des rois, divisera les spéculateurs politiques. « Lorsque la voix des députés, disait Condorcet, condamna à la mort tout François qui osera combattre pour la liberté et pour ses lois ; lorsque le peuple croit voir les moyens de défense créés par son dévouement et son courage s'évanouir entre les mains chargées de les diriger ; lorsque des complots sansesse rennissent, lorsqu'une longue suite de révoltes semblent justifier toutes les défections et légitimer tous les soupçons, on ne doit pas s'étonner, sans doute de voir les citoyens n'attendre leur salut que d'eux-mêmes, et chercher une dernière ressource dans l'exercice de cette sauvagerie inaliénable du peuple, droit qu'il tient de la nature et qu'aucun roi légitime ne peut lui raser. » Après la journée du 10 août, Condorcet proposa et fut adopté, dans la séance du 13, une exposition des motifs d'après lesquels l'assemblée nationale avait proclamé la convocation d'une convention nationale, et prononcé la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du roi. Il fut constaté, dans cet acte d'accusation du peuple contre la cour, la noblesse, la dignité et la modération, dans le style et la pensée, avec l'énergie et l'inflexibilité d'un ardent ami de la liberté. « Quelque jugement que nos contemporains ou la postérité puissent porter de nous, s'écria-t-il, en terminant, nous n'aurons pas à craindre celui de notre conscience ; à quelque danger que nous soyons exposés, il nous restera le bonheur d'avoir épargnées des flots de sang français qu'une conduite plus faible aurait fait couler ; nous échaperons du moins aux remords, et nous n'aurons pas à nous reprocher d'avoir vu un moyen de sauver la patrie, et de n'avoir osé l'embrasser. » Les électeurs à qui la loi réservait la formation de la convention nationale, ne pouvaient oublier l'orateur, le philosophe, l'homme d'état qui avait contribué si puissamment à sa convolution ; Condorcet devint membre de la nouvelle assemblée, et, cette fois, il y fut appuyé par sept ou huit départements, entre autres, par celui de l'Aisne, dans lequel il était né. Quoique entraîné par ses habitudes, ses liaisons et son caractère vers le parti de la Gironde, il ne put pas d'abord une part active aux débâcles violentes, qui diviserent les divers côtés de l'assemblée, temporairement de l'unité pour les talents et les qualités de Danton, et répéta souvent, au sujet des jacobins, qu'il voulait mieux essayer de les modérer que de les brûler avec eux. Nommé, le 11 octobre 1792, membre du comité de constitution, il s'occupa spécialement du nouveau pacte social à présenter au peuple français, et vota, dans le prochain du 1er

pour la peine la plus forte qui ne serait pas celle de la mort. - Toutes différences de peine pour les mêmes crimes, est un attentat contre l'égalité. - La peine contre les conspirateurs est la mort ; mais cette peine est contre mes principes, je ne la voterai jamais. Je ne puis voter la réclusion, car nulle loi ne m'autorise à la porter. Je vote pour la peine la plus grave dans le code pénal, et qui ne soit pas la mort. Je demande que la révision de Mailly soit discutée, car elle le mérite. - Après la condamnation, Condorcet se réunit immédiatement à ceux de ses collègues qui déclarent un sursis. Il présente, un mois après, à la séance du 15 février, un rapport sur les travaux du comité de constitution. Le discours qu'il prononça en cette circonstance, déclara la vive sollicitude que lui inspirait le salut de la république, et les terribles appréhensions qu'il commençait à ressentir sur la marche de la révolution. - François, dit-il, nous vous devons la vérité entière. Vainement une consti' union simple et bien combinée, acceptée par vous, assurerait vos droits ; vous ne connaissez ni la paix, ni le bonheur, ni même la liberté, si la soumission à ces lois, que le peuple se sera données, n'est pour chaque citoyen le premier de ses devoirs ; si ce respect scrupuleux pour la loi qui caractérise les peuples libres, ne s'étend pas à celles mêmes dont l'intérêt public ferait solliciter la réforme ; si enfin, par une compaix indifférence, les citoyens n'exercent pas avec tranquillité, avec able, avec dignité, les fonctions importantes que la loi leur a réservées. - La convention décida que ce discours et le plan du comité seraient imprimés et distribués au nombre de six exemplaires à chacun de ses membres, envoyés aux armées et dans tous les départements, aux administrations de district, aux municipalités, aux sociétés populaires, etc. Mais, à la séance du 20, il s'éléva un incident sur la manière dont le rapporteur avait exposé les motifs du projet. Condorcet avait développé, en effet, trois modes de formation de la loi, tandis que Gensonné, chargé de lire la déclaration des droits et le plan adopté par ses collègues, n'avait énoncé que celui de ces modes qui avait obtenu la priorité dans le sein du comité. Cette contradiction apparente fut dénoncée par Amar comme un grand délit ; il prétendit y voir clairement l'intention secrète de proposer au peuple l'établissement de deux chambres. Après un discours apologetique, que Barrère prononça au nom du comité, et dans lequel il s'attacha à faire observer que, si le seul mode soumis textuellement à la convention était celui qui faisait partie du plan de constitution, il n'y avait aucun inconveniit à donner en notes ou vagues, les deux autres modes développés par Condorcet ; après ce discours, disons-nous, la convention décida que les variantes seraient supprimées, et la partie la plus importante d'un rapport dont elle avait décreté l'impression et l'envoi aux diverses autorités, se trouva ainsi frappée d'interdiction peu de jours après avoir été accueillie par des témoignages presqu'unanimes d'approbation. Condorcet n'avait point consulté, en effet, dans la rédaction de son travail, les exigences temporelles d'un peuple en état de révolution. Voilà donc donner à ses combinaisons un caractère d'ordre et de stabilité, il s'était présenté la nation française dans la situation normale où elle devait phénoménallement dans un laps de temps assez rapproché ; et c'était en présence de ce tableau de la société future et régulière qu'il avait tracé les lois qu'il lui croyait applicables. Sans doute, dit un écrivain estimable, il accordait au peuple la juralisation de beaucoup de droits qu'il n'avait connus qu'à la part ;

mais ces droits ne pouvaient satisfaire ni calmer une nation aussi violemment agitée. Malgré ce refus de céder aux désirs, aux prétentions et aux vues des jacobins, Condorcet fut invité, au milieu d'avril, par le comité de salut public, à rédiger le manifeste que la convention voulait adresser à tous les peuples et à tous les gouvernements, sur la violation du droit des gens exercé sur la personne des quatre représentants du peuple français, livrés aux Autrichiens par Dumouriez. Il accepta d'autant plus volontiers cette tâche qu'il n'avait jamais ressenti que un mépris pour le traitre, dont tant d'autres avaient exalté le ci-visme. À l'époque où Lafayette fut dénoncé par lui à l'assemblée législative, Condorcet n'avait pu s'empêcher de dire : « Il est coupable d'avoir adressé en même temps à Lafayette une lettre de compliments. » Il s'empressa donc de signaler et de déclarer, à la face du monde, le soldat pervers qu'il avait rencontré, et fit parler à la convention, comme autrefois à l'assemblée législative, un langage dignes du peuple qu'elle représentait. « Hommes libres de tous les pays, disait le manifeste, élévez-vous contre la conduite lâche et perfide des généraux de l'Autriche, ou bien si vous n'aurez plus d'autres lois que celles des sauvages ? Que deviendront vos droits s'il suffit, pour vous en arracher, les plus zélés défenseurs, d'un traître qui vendille les vendeurs, et d'un despote qui osé les acheter ? Rois, songez qu'un conspirateur peut aussi vous livrer à des ennemis, et que l'exemple donné par Cobourg peut un jour retomber sur vos têtes ! » Aux approches du 31 mai, Condorcet, malgré ses liaisons avec les girondins, et surtout avec Roland, dont il ne dissimulait pas d'ailleurs les défauts, conserva toute la confiance du comité de salut public. Il fut chargé de rédiger trois addresses que la convention décrivit dans sa séance du 23, et qui furent envoyées, l'une aux citoyens des départements troublés par les armées dites catholiques et royales, l'autre aux citoyens de la Corse, et la troisième aux soldats de la république. Ces hommages rendu à son patriotisme et à son talent fit murmurer ses amis. « Il me savent mauvais gré, dit-il alors, de ne pas rompre avec le comité de salut public ; et le comité, de son côté, désirera que je n'essaie aucune relation avec eux ; je tiens que chaque parti s'occupe de lui un peu moins, et de la chose publique beaucoup plus. » Il pensait à cette époque que, si toute énergie de réconciliation avec Robespierre était perdue, il était néanmoins possible de le contenir par la peur, et il disait ensuite, en voyant la rapidité du mouvement révolutionnaire : « Personne n'est sûr de vivre encore six mois. » La proscription ne l'atteignit point dans les journées des 30 mai et 2 juin ; étranger à tout esprit de courroux et de faction, il aurait pu venir siéger paisiblement à la convention après le triomphe de la Montagne, si son ami lui eût permis de contempler de sang-froid les bûchers où s'asseyaient magouillés ses illustres amis. Mais, pénétré de la plus vive indignation contre l'attentat commis sur la représentation nationale, et brûlant d'impatience d'élever la voix en faveur des victimes, il dénonça l'insurrection ochlocratique de Paris, et la faiblesse de la convention à ses commettants, dans une lettre qui fut renvoyée à l'examen du comité de sûreté générale. Peu de lors dans l'esprit des jacobins, il fut bientôt mandé à la barre, décreté d'arrestation et d'accusation sur la dénonciation de l'ex-capucin Chabot, pour avoir écrit contre le nouvel acte constitutionnel, qu'il était en effet combattu en développant ce mot de Séneca : « C'est un véritable tableau des maladies. » Condorcet échappa d'abord aux poursuites de ses

persécuteurs : une femme généreuse, qu'il n'avait jamais connue, et qui n'a jamais voulu révéler son nom à l'estime publique, lui donna asile dans sa maison. C'est là, en présence de l'échafaud, auquel il était dévoué, que, s'isolant du spectacle sanglant que lui offraient ses contemporains et ses compatriotes, et déposant toutes les passions de circonstance pour ne conserver que celle du bien public et de l'amour de l'humanité ; c'est là, disons-nous, qu'il traça sa brillante et savante *Esquisse historique des progrès de l'esprit humain*, qui seuls auraient suffi pour le classer parmi les plus grands philosophes, si ses travaux antérieurs ne l'y eussent déjà placé depuis long-temps ; cependant, quelque admirable que soit ce travail, et quelque soin que l'auteur ait pris d'écartier l'influence de sa position personnelle, un penseur profond a regretté d'y trouver quelquefois le cachet de l'époque. Condorcet pouvait bien, en effet, en s'abandonnant à sa magnanimité naturelle, oublier les fauteurs homicides et l'aveuglement ferocius de ses proscrits ; il pouvait parler de la liberté et de la république, sans tenir compte de ce qu'on lui faisait souffrir au nom de la république et de la liberté, mais cette persévérance libérale elle-même était un obstacle à l'impartialité philosophique de Condorcet. Plus il manifestait de constance dans les principes qu'il avait professés pendant toute sa vie, malgré les affligeants résultats de leur application, quant à sa propre destinée, plus il devait subir, dans ses appréciations historiques, l'influence de ces mêmes principes qui l'avaient constitué l'ennemi irrécusable et le censeur absolu d'institutions dont il eût été juste de reconnaître l'utilité relative et temporaire ; et c'est ce qui a fait dire à Saint-Simon : « Condorcet a fait ses efforts pour baser un système sur l'idée du perfectionnement, il a développé l'aperçu de Locke sur la perfectibilité indéfinie. Tout auteur est informé par les circonstances politiques dans lesquelles il se trouve. Le clergé a entraîné la libre émission de la pensée de Locke ; les meilleurs français ont fait exagérer à Condorcet ses idées sur la liberté. Les circonstances générales dans lesquelles Condorcet s'est trouvé, les circonstances particulières dans lesquelles il s'est placé, lui ont échauffé la tête ; elles ne lui ont pas laissé le loisir d'envisager tranquillement les faits, d'observer leur enchaînement, et de déduire méthodiquement les conséquences des principes qu'il avait posés ; et sa belle conception, récapitulée *la marche de l'esprit humain*, et terminée cette récapitulation par l'expansion de conjectures formées sur la marche qu'il suivra, s'est réduite dans l'exécution à une diatribe contre les rois et contre les prêtres. Condorcet a employé cette conception dans un ouvrage de circonstance, tandis qu'il aurait dû la faire servir de base à la *Théorie générale de la physique des corps organisés*. Du reste, son travail, quoique vicieux dans les détails, est une des plus belles productions de l'esprit humain. Ce jugement, porté sur le livre le plus remarquable peut-être du dix-huitième siècle, sera taxé d'injustice, ou du moins de sévérité, par les hommes dont les accidents politiques retiennent encore les idées dans la direction critique et révolutionnaire ; les esprits plus calmes qui assisteront à l'effacement des passions contemporaines se montreront plus disposés à la sanctionner. Quoiqu'il en soit, nous bornerons là nos considérations critiques sur l'*Esquisse historique des progrès de l'esprit humain*, pour revenir aux détails biographiques qui forment le principal objet de cette notice. Nous dirons donc que Condorcet reçut quelquefois, dans sa retraite, des complets consolateurs que lui adressait sa généreuse hôtesse. « Je n'ai jamais fait de

vers, lui dit-il un jour, mais vous m'en ferez faire. » En effet il composa, sous le nom d'un Polonais exilé en Sibérie, en 1768, une épître à sa femme, et ce fut dans cette pièce qu'il inséra ces deux vers, devenus applicables et familiers à plus d'un proscrit :

Ils m'ont dit : Choisis d'être oppresseur ou victime ; J'embrassai le malheur, et leur laissai le crime.

Pressentant le sort qui lui est réservé, en face de la mort, au moment où, selon ses propres expressions,

Une vague espérance  
Sépare du néant sa fragile existence,

Condorcet raconte à celle dont la destinée fut unie à la sienne, comment les dangers qui l'entouraient n'altèrent point la sérénité de son ame, et par quels moyens il bannit la tristesse et l'ennui de sa solitude. Mais le temps approchait où les scrupules de son caractère généreux devaient le livrer à ses ennemis. Il apprend, en lisant un journal, qu'un décret vient de dérover à la mort quiconque aura caché un proscrit. « Il faut que je vous quitte, dit-il aussitôt à la personne qui l'avait reçu chez elle, je suis hors la loi. — Si vous êtes hors la loi, répondit cette femme admirable, vous n'êtes pas hors de l'humanité. » Condorcet insista néanmoins et sortit de la maison hospitalière qui l'avait soustrait à la rage de ses persécuteurs. Il passa les barrières sans passeport, vêtu d'une simple robe, avec un bonnet sur la tête, et se dirigea vers Sceaux, où il se flattait de trouver un refuge chez un homme qui s'était dit, pendant trente ans, et n'a cessé de se dire depuis son ami. Mais la porte de la maison de Suard était fermée, et Condorcet fut réduit à se cacher dans des carrières. Il y avait passé plusieurs jours, lorsque la faim l'obligea d'en sortir, et le conduisit dans un cabaret de Clamart, où son avidité à manger et sa tenue le firent remarquer par un membre du comité révolutionnaire. Arrêté sur-le-champ et interrogé, il se traitait par son inhabilité à mentir, et fut transféré au Bourg-la-Reine. Un Horace, qu'il portait sur lui, avec des notes marginales en latin et en crayon, contribua beaucoup aussi à le faire reconnaître. Il fut jeté dans un cachot, où le geolier l'oublia pendant vingt-quatre heures. On l'y trouva mort, de faim et de faïd, selon les uns, d'un poison violent qu'il portait toujours sur lui, selon les autres. Ainsi pérît dans sa cinquantaine années, l'homme qui, comme savant, comme philosophe, comme législateur, comme citoyen, avait fait la gloire de son pays et de son siècle ; l'homme, dont la raison froide et la haute sagesse unies à toute la chaleur de l'éloquence et de la philanthropie avaient fait dire de lui à d'Alembert : « C'est un volcan couvert de neige. » Peu de temps avant sa mort, il s'était occupé de léguer à sa fille les inspirations de sa grande ame, noble patrimoine qu'elle s'est montrée digne de recueillir : « Que ma fille, écrivait-il, soit élevée dans les maximes et les vertus républicaines... Qu'on éloigne d'elle tout sentiment de vengeance personnelle ; qu'on lui apprenne à se délivrer de ceux que sa sensibilité pourrait lui inspirer ; qu'on le lui demande en mon nom ; qu'on lui dise que je n'en ai jamais connu aucun. » Et ce qu'il disait alors, il n'avait cessé de le penser, tant qu'il avait été placé sous le poids du fatal décret de *mise hors la loi*. « Que leur feriez-vous, lui disait sa gardienne, en parlant des proscrits, si leur sort était entré vos mains ? — « Tout le bien que je pourrais, répondit-il. » Et c'est pourtant le sage à qui appartient ce sublime langage ; c'est lui qu'on écrivait

sans nom, sans talent, sans patrie, a osé appeler l'aride et abominable Condorcet! Mais que peuvent contre la mémoire d'un tel homme, des outrages assez dégoûtants pour ne pas exciter une sérieuse indignation, lors même qu'ils sortiraient d'une bouche qui ne serait pas au-dessous de toute réprobération. Nous rappellerons cependant qu'un journal philosophique, le *Producteur*, devra répondre à ce dévergondage de l'écrivain jésuite, et qu'après quelques phrases apologetiques consacrées à l'auteur du tableau des progrès de l'esprit humain, il fut observer avec raison que le fameux Garasse lui-même, malgré sa polémique haineuse, ne se fut jamais oublié jusqu'à appliquer l'épithète d'abominable au philanthrope Condorcet. Les principaux ouvrages de Condorcet sont : 1<sup>e</sup> *du Calcul intégral*, 1765, in-40; 2<sup>e</sup> *du Problème des trois corps*, 1769, in-40; 3<sup>e</sup> *Essai d'analyse*, 1768, in-40; 4<sup>e</sup> *Lettres écrites par un théologien*, à l'auteur du *Dictionnaire des trois siècles*, 1773, in-80; 5<sup>e</sup> *Eloge de Michel L'Hôpital*, 1772, in-80; 6<sup>e</sup> *Eloges de quelques académiciens de l'Académie des sciences, morts depuis 1666 jusqu'à 1699*, 1773, in-80; 7<sup>e</sup> *Eloges et Pensées de Pascal*, Londres, 1776, in-80, réimprimé en 1778, avec des notes de Voltaire; 8<sup>e</sup> *Essai sur l'Application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*, Paris, 1785, in-40; renouvelé avec de nombreuses additions sous ce titre : *Éléments de calcul des probabilités*, et de son application aux jeux de hasard, à la loterie et au jugement des hommes, avec un *Discours sur les avantages des mathématiques sociales*; et une *Notice sur M. Condorcet*, 1804, in-80; 9<sup>e</sup> *Vie de M. Turgot*, Londres, 1786, in-80, traduit en allemand et en anglais; 10<sup>e</sup> *Vie de Voltaire*, Genève, 1787, in-80; Londres, 1790, 2 volumes in-18; elle a été traduite en anglais et en allemand, insérée dans l'édition de Kell des *Oeuvres de Voltaire*, et dans toutes les éditions qui ont été publiées depuis; 11<sup>e</sup> *Rapport sur l'instruction publique, présenté à la convention nationale*, Paris, 1793, in-80; 12<sup>e</sup> *Bibliothèque de l'homme public*, ou *Analyse raisonnée des principaux ouvrages français et étrangers, sur la politique en général, la législation, les finances, etc.*, Paris, 1790, 1792, 28 vol. in-80; Le Chapelier, Poysonnel et autres, ont travaillé à cette collection; 13<sup>e</sup> *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, ouvrage posthume, 1795, in-80, traduit en allemand et en anglais; 14<sup>e</sup> *Moyens d'apprendre à compter aisément et avec facilité*, Paris, 1795, in-12. Il a donné, avec M. Lacroix, une nouvelle édition des *Lettres à une princesse d'Allemagne*, par Euler. Il a travaillé au *Journal encyclopédique*, à la *Chronique du mois*, au *Républicain*, au *Journal d'instruction publique*, etc. M. Fayolle a inséré de lui quelques fragments inédits dans le *Magasin encyclopédique*. C'est à tort qu'on lui a attribué un volume de notes dont il aurait enrichi la traduction de l'ouvrage de Smith sur la *Richesse des nations*, par Roucher. Ces additions n'existent que sur le frontispice de la traduction. Les œuvres complètes de Condorcet ont été réunies en 1804, Brunswick (Paris), 21 vol. in-80. Néanmoins cette édition ne renferme point les ouvrages de mathématiques, ni des opuscules suivants : 1<sup>e</sup> *Eloge du Père Lassar*, inséré dans le *Journal littéraire de Paris*, année 1775, et dans l'*Esprit des journaux*, avril 1777; 2<sup>e</sup> *Adresse à la France et à ses contemporains sur le 3<sup>e</sup> mai*; 3<sup>e</sup> *Lettres sur le commerce des grains*, Paris, 1775, in-80; elles lui sont attribuées par le journal des savants et par La Harpe, dans sa *Correspondance littéraire*. Il a paru, en 1824, à Paris, des *Mémoires sur la révolution*, qui ont été faussement attribués à Condorcet. Condorcet a laissé un manuscrit sur les racines

royales, auxquelles il refusait l'application de son principe de la perfectibilité indéfinie. Il en connaît l'idée à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec le savant évêque Grégoire, dans la cour des Tuilleries. La personne qui se trouve aujourd'hui dépositaire de cet ouvrage, l'a condamné, dit-on, à un secret éternel. Il est difficile de deviner les motifs de cette espèce de vol, fait à notre siècle et à la postérité.

CONDORCET (Sophie de Grouchy, veuve de). Mlle de Grouchy, née à Paris vers 1758, ne fut pas moins remarquable par sa beauté que par son esprit. Elevée dans une famille noble et riche, elle parut très jeune encore à la cour de Louis XVI, où plusieurs grands seigneurs briguaient la faveur d'obtenir sa main. Un seul eut le privilège d'attirer ses regards; mais il existait d'invincibles obstacles à ce qu'il puisse s'unir à Mlle de Grouchy. Jusqu'alors elle s'était montrée avec un caractère plein de cette gaîté ravissante, à laquelle de nombreux indices d'une bonté certaine donnaient un charme de plus. Mlle de Grouchy devint mélancolique et réfléchie, mais elle ne cessait pas d'être bonne, peut-être même devenir meilleure; elle était encore en proie à cette tristesse quand elle rencontra dans le monde M. de Condorcet, dont les idées philosophiques se présentèrent à elle comme une consolation; Mlle de Grouchy se sentait du penchant pour les études séries et pour les spéculations d'une haute métaphysique; la supériorité de M. de Condorcet en ce genre séduisit son entendement; il la fit demander en mariage, et elle accéda à ce vœu, moins, assure-t-on, pour avoir la compagnie d'un époux que celle d'un sage. Mlle de Grouchy avait le cœur pris au moment de contracter avec M. de Condorcet; elle lui fit l'aveu d'une passion qui avait toujours été tenue secrète, et dont sa raison n'avait pu encore amortir les feux; et d'un commun accord les convenances d'un cœur en deuil furent mises sous la sauvegarde de certain sentiment platonique auquel on ne croit guère de notre temps. On ne sait pas à quel point les conditions du traité furent religieusement observées; mais ce que l'on peut affirmer, c'est que Mme de Condorcet s'identifia avec son mari, et que bientôt tous deux n'eurent que les mêmes pensées et les mêmes affections; elle s'associa à ses opinions politiques, et les garda toute sa vie, moitié par conviction, moitié par amour, pour l'un des hommes les plus probes et les plus vénérables entre ceux qui avaient pris part à notre révolution. C'est à elle que du fond de sa retraite, quand il faisait la rage des proscriptionnaires, il adressa ces vers, où il exprime avec tant d'énergie les motifs pour lesquels il avait encouru la haine d'un parti sanguinaire :

Il m'ont dit : Choisis d'être oppresseur ou victime ; J'embrassai le malheur et leur laissai le crime.

Mme de Condorcet fut aussi en butte à des persécutions. Jetée dans les cachots, elle n'en sortit qu'à près la mort de Robespierre. Les malheurs dont elle avait été frappée ne lui firent point abandonner une cause dont elle avait de bonne heure embrassé les principes; elle resta dévouée au culte des grandes vérités, et fut assez de force pour repousser ces impressions funestes qui avaient neutralisé dans beaucoup trop d'esprits les effets de leur démonstration. Mme Condorcet vécut long-temps dans un petit cercle d'amis, parmi lesquels on comptait toutes les anciennes prédispositions de son mari. De ce nombre étaient le savant Cabanis, son beau-frère; M. Suard, Garat, Destutt-de-Tracy, Laromiguière, Ginguené et quelques autres. Plus tard, ce cercle s'agrandit,

1066

CON

et sa maison devint le rendez-vous de tous les idéologues et même de tous les soi-disant penseurs. C'est au coin de son foyer, auprès duquel on pensait toutes les capacités intellectuelles et l'on jugeait de toutes les portées, que fut créé un jargon fort étrange, devenu depuis la technique d'une coterie qui a la vanité de se croire très exclusivement en possession des hauteurs de l'intelligence humaine. Mme Condorcet ne s'abstint point sur le ridicule d'une semblable prétention, mais elle faisait profession de la plus ample indulgence, et, suivant son dire fort spirituel, elle pardonnait à ce travers d'amour-propre parce que les cervaux médiatisés sont ceux qui ont le plus besoin qu'on les prenne en pitié. En 1817, lorsque le maréchal Grouchy, sous le poids d'une accusation capitale, fut cité devant un conseil de guerre, Mme de Condorcet lui donna des preuves publiques d'un attachement fraternel à toute éprouve ; elle prit courageusement sa défense, et protesta d'avance contre un jugement qui violerait la condition amnistieuse du traité de Paris. Après avoir passé les dernières années de sa vie dans la pratique de cette active bienfaisance, qui s'exerçait aussi par d'utiles encouragements, Mme de Condorcet mourut, le 6 septembre 1822, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. « A ses derniers moments », dit M. Jullien, « elle donna de nouvelles preuves de cette philosophie pure et sublime dont elle était pénétrée ; les besoins et le sort futur de ceux qu'elle secourait l'occupaient sansesse, et lors même que sa voix devint embarrassée, c'étaient les noms de ces personnes que sa langue articulait le mieux et le plus souvent. — Le même sentiment de philanthropie lui a fait exiger d'être inhumée de la manière la plus simple. » Mme Condorcet a traduit et publié : *Théorie des sentiments moraux*, ou *Essai analytique sur les principes des jugements qui portent naturellement les hommes, d'abord sur les actions des autres, et ensuite sur leurs propres actions, suivi d'une dissertation sur l'Origine des langues d'Adam Smith*, 1798, à vol. in-8o. Mme Condorcet a placé à la suite de cette traduction huit *Lettres sur la sympathie, adressées à Cabanis*; les *Moyens d'apprendre à compter aisément et avec facilité*, Paris, 1799, in-12, et 1813, in-18, ouvrage posthume de son mari, n'a point été, comme on l'a dit, édité par elle, mais par M. Gerin, qui l'a complété et mis en ordre.

**GONDOURLOTIS** (Grégoire), directeur du conseil-expo, né à Hyères de parents originaires de Grasse, village des environs d'Athènes. Ce riche marchand fier tout au vin aux spéculations du commerce, a montré jusqu'à présent peu de talents pour l'administration ; mais son intégrité et son patriotisme méritent les plus grands éloges. Des que le cri de la liberté se fut fait entendre dans la Grèce, il arma, à ses frais, dix vaisseaux pour la défense de sa patrie, et contribua ainsi à la formation de cette marine, dont les glorieux exploits ont fourni de si belles pages à l'histoire de la Grèce moderne. Après avoir donné cette preuve de dévouement à son pays, il se rendit devant l'Assemblée où se trouvaient réunis les principaux chefs des Révoltes, et fut nommé aux fonctions qu'il occupe aujourd'hui. Nous le répétons, quoique la nature de son éducation et de ses premières occupations ne le rendent pas, peut-être tout-à-fait propice à remplir la place qu'il occupe, un noble caractère, sa réputation sans tache, fait témoignage à lui, en quelque sorte, des lumières qu'il possède.

**CONDÉVIL** (sic WILLIAM), né le 20 mai 1760 dans le comté de Middlesex. Il entra à seize ans dans une compagnie de bombardiers, et servit d'abord en Amérique sous les ordres de son

CON

père, qui était réputé l'un des plus habiles généraux de l'artillerie. Dans ce corps, où les occasions de se signaler sont si rares, le jeune Congrès réussit néanmoins remarquable. Dès sa première campagne, il obtint de l'avancement, et l'année suivante, il revint en Angleterre, où il fut employé dans une manufacture d'armes, puis dans un arsenal. Ce fut là qu'il commença à utiliser dans l'application son aptitude pour la mécanique et pour la chimie, dont il avait toujours fait sa principale étude ; il améliora la forme des affûts, et introduisit dans l'artillerie de guerre plusieurs compositions nouvelles, parmi lesquelles celle de la lance à feu. Ces perfectionnements l'avaient déjà fait connaître comme officier des plus distingués, lorsqu'il fut nommé capitaine et envoyé dans l'Inde. Depuis longtemps, dans cette contrée, les Marathas faisaient usage, à la guerre, d'une espèce de fusées, qu'ils lanciaient de fort loin, et dont l'effet était de porter le désordre dans les rangs de la cavalerie. Congrès, après de longues et pénibles recherches, découvrit quelle était la composition de ce projectile, et le conçut dès lors le projet d'en faire un des plus terribles moyens incendiaires. Ses premières expériences eurent peu de succès ; mais il ne se rebella pas : au moment de la rupture du traité d'Amiens, les journaux annoncèrent qu'il avait enfin réussi complètement, et que des essais faits en présence du duc d'York dans l'arsenal de Woolwich avaient offert les plus étonnantes résultats. Bientôt après, l'incendie de Copenhague ne confirmait pas trop la vérité de ce récit. Dès cette époque les Anglais se servirent des fusées dites à la Congrès dans la plupart de leurs expéditions navales, et dans quelques uns, des grandes batailles qui ont été livrées sur le continent, notamment à Leipzig et à Wagram. L'appareil des engrenages pèse environ vingt-cinq livres, et consiste en un cylindre creux de tôle, long de trente pouces sur trois de diamètre, en un asperoir ou sapponos parfumé d'oranges, par lequel jaillit et s'étende la masse allumée, et en une baguette de saupoudre dans le pieds servant à maintenir la fusée dans une direction donnée. Presque toujours les appareils sont garnis de grenades, et quelques-uns de crochets afin qu'ils s'accrochent plus facilement dans les mâtures des navires. Tantôt, comme les humains, les canons décrivent dans leur course une ligne parabolique ; tantôt ainsi que les abeilles, lancées suivant une légère inclinaison, elles arrivent presque horizontalement. Il n'est pas de spectacle plus beau et au même temps plus effrayant que celui qui présente une centaine de ces corps ignifères, se créant dans les airs avec un bruit épouvantable, laissant après eux des traces lumineuses longues de plusieurs centaines de toises. Les chevaux, qui n'affraient ni le canon ni la musquetterie, ni même la hayonnette, ne s'habitueront jamais aux explosions réitérées de ces machines qui, en serrant entre leurs jambes, les arrachent d'un coup de liquide incinquant comme le feu grégeois. En 1809, lorsque les Anglais tentèrent de brûler la flotte de Boulogne, une péniche chargée de fusées à la Congrès ayant été coulée par les batteries françaises, ou recueillit sur le rivage plusieurs de ces projectiles, qui furent aussitôt assommés par les artificiers Kubin et Cognacq. Les engrenages contenaient, assez semblables en apparence, dont se composent les pots à feu, furent soumis à l'analyse et reconstruits ; des fusées furent fabriquées, mais il fut impossible d'obtenir qu'elles s'allument. Plus récemment, de nouvelles tentatives ont été faites à Minorque par ordre du ministre de la guerre, et l'un des frères Bugier a prétendu qu'il avait enfin trouvé le procédé de Giangrey. Quel-